



Puis-je demander un rattrapage sur mes cp après les 6 mois?

Par JulienS

Bonjour à toutes et à tous.

Avec la nouvelle jurisprudence appliqué en France depuis peu, je me demande si je peu demander a mon ancien employeur le paiement de mes congés payés ayant developper un covid long j'ai été en maladie 2ans et demie ceux qui représente 77 jours de cp. Mais voilà le hic j'ai démissionné le 4?4 2023 en signant le solde de tout compte. Donc le délais libératoire est arrivé à son terme.

J'ai pu lire que les sommes non marqués était soumis à la prescription de trois ans pour mon cas les congés payés. Mais la ligne cp existe bien

Sur le solde payant une partie des congés que j'ai acquis avant cette période pendant que j'étais en activité. Du coup je me demande si je suis encore dans mon droit pour une mise en demeure et éventuellement des poursuites. Ou si je suis simplement hors délais.

Merci d'avance de vos réponses